



BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le budget primitif (BP) 2022 a été voté le 29 mars 2022.

Ce BP prend en compte les prévisions budgétaires 2022, les restes à réaliser de 2021 (il s'agit de la liste des dépenses et recettes d'investissement engagées en 2021 qui n'ont pas encore été liquidées comptablement), et l'excédent cumulé en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de Beurecueil est voté par chapitres ; les chapitres regroupent différents articles budgétaires.

Si en cours d'année, au niveau des dépenses, le montant d'un article budgétaire se retrouve supérieur au montant voté, cela n'a aucune conséquence ; par contre, si le montant d'un chapitre dépasse le montant prévisionnel, il faut alors voter une décision modificative (DM) pour équilibrer les montants (si cela se produit au niveau des recettes, une DM n'est pas nécessaire).

Voici les caractéristiques essentielles du BP 2022 :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Présentée en équilibre avec un montant total de **1.360.957,00 €** en recettes et en dépenses.

DEPENSES

Dépenses réelles

Chapitre « 011 – Charges à caractère général » : 699.371,60 €

Ce chapitre regroupe les besoins nécessaires au bon fonctionnement des différents services municipaux et prend en compte notamment l'entretien des bâtiments et des matériels communaux, la gestion de la cantine, les achats de fournitures administratives et de petit équipement, les consommations d'eau, d'électricité et de combustibles, la maintenance des logiciels et du matériel, etc.

Note : la ligne 6228 (divers) contient une somme volontairement élevée qui sert simplement à équilibrer les dépenses et les recettes (qui sont plus élevées).

Chapitre « 012 – Charges de personnel » : 383.300 €

Ce chapitre regroupe les salaires et charges du personnel de la commune, et tient compte notamment de l'augmentation des cotisations vieillesse, la hausse de la CSG, l'augmentation prévisionnelle du point d'indice de 1%, ainsi que le recrutement à venir d'un agent polyvalent.

Chapitre « 014 – Atténuations de produits » : 5.000 €

Ce chapitre prend en compte la prévision de prélèvement au titre du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) dont le montant final est connu généralement en milieu d'année (1.736 € en 2021).

Chapitre « 65 – Autres charges de gestion courante » : 62.502 €

Ce chapitre regroupe les comptes de dépenses relatifs aux indemnités et cotisations des élus, la participation de la commune à certains organismes (syndicat intercommunal, ATD13...) et les subventions versées aux associations qui œuvrent sur la commune.

Chapitre « 66 – Charges financières » : 5.579,08 €

Ce chapitre regroupe le paiement des intérêts dus au titre des prêts en cours d'amortissement. En baisse par rapport à 2021, car nos 2 emprunts possèdent un amortissement progressif (de ce fait, l'annuité de remboursement en capital se retrouve elle légèrement supérieure à 2021). Nos 2 emprunts seront entièrement remboursés en 2024.

Chapitre « 67 – Charges exceptionnelles » : 2.500 €

Ce chapitre prend notamment en compte les chèques cadeaux offerts au personnel en fin d'année et les remboursements éventuels de cantine.

Opérations d'ordre

Chapitre « 023 – Virement à la section d'investissement » : 200.000 €

Ce chapitre abonde les ressources d'investissement et réduit d'autant le recours à l'emprunt. Il doit au minimum couvrir le montant de l'annuité de la dette (40.431,73 €). Son pendant est le chapitre 021 en recettes d'investissement. Cette opération d'ordre permet par un jeu d'écriture de nous ouvrir la possibilité de transférer une part d'excédent de fonctionnement en investissement sans avoir recours à une DM en cours d'année. Dans le cas où nous n'aurions pas besoin de récupérer des fonds, ce montant restera en fonctionnement (alors qu'une fois transférés en investissement, on ne peut plus revenir en arrière).

Chapitre « 042 – Amortissements » : 2.704,32 €

Ce chapitre prend en compte le volume prévisionnel des amortissements à réaliser compte tenu des investissements des exercices antérieurs. Son pendant est le chapitre 040 en recettes d'investissement.

Note : les communes de moins de 3.500 habitants ne sont pas soumises aux amortissements, sauf exception. En l'occurrence, l'opération concernée ici est la maîtrise d'œuvre sur les réseaux d'eau payée en 2018, amortie sur 5 années.

RECETTES

Recettes réelles

Chapitre « 002 – Excédent de fonctionnement reporté » : 700.000 €

Ce compte reprend le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021. Cette somme nous sert de réserve, pour pallier les éventuelles hausses de charges de fonctionnement et les imprévus, et pour financer des dépenses d'investissement futures sans avoir à emprunter.

Chapitre « 013 – Atténuation de charges » : 2.000 €

Ce chapitre regroupe la récupération des indemnités journalières des agents en arrêt maladie et en congé maternité/paternité.

Chapitre « 70 – Produits de services et ventes » : 53.000 €

Ce chapitre regroupe les produits des services communaux tarifés (cantine, concessions dans les cimetières et redevances d'occupation du domaine public – en l'occurrence, les antennes de réseaux mobiles).

Chapitre « 73 – Impôts et taxes » : 548.963 €

Les taux d'imposition locale n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années. La suppression progressive de la taxe d'habitation (baisse de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020, pour 80% des foyers fiscaux) a été intégralement compensée par l'Etat et n'a pas eu d'incidence sur les recettes fiscales de la commune. Ce chapitre prend aussi en compte l'attribution de compensation de la métropole et les différentes taxes liées à l'électricité.

Note : suite à une réévaluation par les services du cadastre, les bases fiscales 2022 sont en baisse de près de 111.000 €, menant à une baisse prévisionnelle des recettes fiscales d'environ 30.000 €.

Chapitre « 74 – Dotations et participations » : 26.994 €

Ce chapitre prend en compte la dotation de solidarité rurale, ainsi que les participations reçues de la part de la commune de Saint Antonin par rapport à l'école, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, et les compensations de l'état au titre des exonérations de taxe d'habitation.

Chapitre « 75 – Autres produits de gestion courante » : 20.000 €

Figurent à ce chapitre les revenus que la commune tire de la location de ses immeubles et des salles des fêtes.

Chapitre « 77 – produits exceptionnels » : 10.000 €

Dans ce chapitre figurent notamment les dédommagements perçus des assurances ainsi que les sommes perçues au titre des jugements.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **1.575.059,73 €** en recettes et dépenses, en prenant en compte les restes à réaliser (dont la liste est jointe).

DEPENSES

Chapitre « 16 – Emprunts et dettes assimilées » : 40.431,73 €

Ce chapitre représente le montant des remboursements en capital à réaliser en 2022 sur les emprunts en cours d'amortissement (jusqu'en 2024).

Chapitre « 20 – Immobilisations incorporelles » : 26.250 €

La dotation globale de ce chapitre regroupe des frais d'études de géomètre, des études en vue de la construction de logements derrière l'église, et l'acquisition d'un logiciel d'urbanisme.

Chapitre « 204 – Subventions d'équipement versées » : 25.000 €

Il s'agit de la participation de la Commune au projet de plantation de vignes du lycée Valabre, que nous avons votée en juin dernier. Cette somme sera versée quand le projet sera terminé et son montant définitif dépendra du montant total de l'opération.

Chapitre « 21 – Immobilisations corporelles » : 1.483.378 €

Ce chapitre comporte les dépenses prévisionnelles d'équipement et de travaux :

- Plantation de 60 oliviers (7.500 €)

- Assistance à maîtrise d'ouvrage + maîtrise d'œuvre liaisons douces (30.000 €)
- Travaux d'éclaircie du Cengle (18.000 €)
- Travaux pour résoudre les problèmes d'inondation souterraine du cimetière (20.000 €)
- Réfection du Pigeonnier (800.000 €)
- Création des chemins de mobilité douce (280.000 €)
- Aménagement de l'entrée de village par la D17 (190.000 €)
- Mise en place d'un système d'arrosage des oliviers (28.000 €)
- Achat d'un 2^e véhicule pour le CCFF (85.318 €)

RECETTES

Chapitre « 001 – Excédent d'investissement reporté » : 463.377,96 €

Résultat de l'année 2021 en investissement. Ce montant est largement excédentaire car la commune a réalisé moins de dépenses de travaux que prévu, du fait notamment que le chantier du pigeonnier a démarré en décembre et que les premières factures sont donc arrivées en janvier 2022 ; par conséquent, les réserves acquises en 2021 sont reportées en 2022.

Chapitre « 10 – Dotations, fonds divers et réserves » : 191.977,45 €

Le compte 10222 retrace les crédits en provenance du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qui représente 16,404 % du montant TTC des travaux payés en 2021. Le compte 10226 retrace les recettes escomptées en matière de Taxe d'Aménagement (TA), et la ligne 1068 la part de l'excédent de fonctionnement affectée en investissement.

Chapitre « 021 – Virement de la section de fonctionnement » : 200.000 €

Ce montant abonde les ressources d'investissement et réduit d'autant le recours à l'emprunt. Il doit couvrir a minima le montant des remboursements en capital à réaliser en 2022 sur les emprunts.

Chapitre « 13 - Subvention d'investissement » : 712.000 €

Le calcul de la dotation prévisionnelle de ce compte repose sur les accords de subventionnement reçus de nos partenaires (le département des Bouches du Rhône à hauteur de 40 à 70% du montant HT des travaux, et la métropole à hauteur de 20 à 50%). Le montant des subventions est calculé en fonction du montant prévisionnel des réalisations.

Chapitre « 16 - Emprunts et dettes assimilées » : 0 €

Ce compte retrace en recettes le montant prévisionnel du recours à l'emprunt. La Commune n'envisage pas d'y recourir en 2022.

Chapitre « 458 – Recettes sous mandat pour le compte de tiers » : 5.000 €

Il s'agit des sommes perçues pour la vente de caveaux aux particuliers.